

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Séance du 14 avril 2026

*L'An deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 26

*Sous la présidence de **Liliane DIAZ, Maire Adjoint.***

**N°2026/DELIB/032**

**Objet :**  
Compte Financier  
Unique 2025  
Budget Principal

*Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Rapporteur :**  
**Liliane DIAZ**

**Présents :** Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Renée SOVERA, Antonio MUGA, Sylvia LANFUMEY, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Gérard THON Monique MANTIONE, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Chantal BERGEL, Christophe LACROIX, David DUSSART, Olivia NENCI-PAULO, Jean-François MENGUY, Françoise VIRLOUVET, et Nathalie ROSE, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** MURET Patricia ayant donné procuration à Renée SOVERA, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Liliane DIAZ.

**Absents excusés :** Néant.

**Considérant la désignation de Michèle AUBERT, comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Le Compte Financier Unique (CFU) est désormais le document unique qui retrace l'exécution budgétaire et comptable de la commune visant à simplifier la lecture des comptes et à renforcer leur fiabilité. Il remplace le Compte Administratif établi par l'ordonnateur et le Compte de Gestion établi par le comptable public. Il est en lien avec le référentiel M57.

Les résultats du CFU 2025 ci-dessous sont en parfaite concordance avec ceux du Service de Gestion Comptable de Vaison-la-Romaine :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté			
	Réalisations	1 801 722.57	6 184 309.84	7 986 032.41
Dépenses	Déficit reporté	166 845.56		166 845.56
	Réalisations	1 598 315.04	5 831 574.77	7 429 889.81
Résultat propre de l'exercice		+203 407.53	+352 735.07	+ 556 142.60
Résultat de clôture		+36 561.97	+352 735.07	+389 297.04

Résultats de clôture 2025 :

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 352 735.07 €,

La section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 36 561.97 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) qui traduit fidèlement la situation financière de la commune pour l'exercice 2025 en parfaite concordance avec les données du SGC de Vaison-la-Romaine,

**DECIDE à l'unanimité des votants - 3 ABSTENTIONS** (Jean-François MENGUY, Françoise VIRLOUVET et Nathalie ROSE) :

- D'approuver le Compte Financier Unique (CFU) de la Commune, pour l'exercice 2025 qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :
- **Section de fonctionnement** : excédent de : 352 735.07 €
  - **Section d'investissement** : excédent de : 36 561.97 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Liliane DIAZ,  
Maire adjointe,



Michèle AUBERT,  
Secrétaire de séance

Publié le : 27 AVR. 2026

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 24 AVR. 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

